

cultivateur canadien sans payer une taxe pour sa nourriture. Mais la comparaison des prix rend évident que ce sera le fermier canadien qui sera tenté d'envoyer ses produits à un marché plus élevé, aux Etats-Unis, et que le fermier américain ne subira pas la tentation d'envoyer ses produits sur le marché moins élevé du Canada.

LES NATIONS FAVORISEES.

Parmi ces nations favorisées, l'Argentine est celle que citent constamment les adversaires de la Réciprocité. Les autres nations, hors de l'Empire, n'ont pratiquement aucun produit à nous envoyer. L'Argentine a libre entrée sur le marché anglais tout comme nous. Elle possède des lignes de bateaux directes, des lignes de transport bien établies, aussi bien pour expédier ses produits d'Argentine en Grande-Bretagne, que pour transporter les articles manufacturés au retour d'Angleterre en Argentine. La distance de l'Argentine à la Grande-Bretagne est environ la même que celle de l'Argentine à nos côtes de l'Atlantique. Les taux de fret sont moindres et doivent toujours être moindres, de l'Argentine à la Grande-Bretagne, que de l'Argentine au Canada, à cause de la quantité, de beaucoup plus considérable, de commerce et de fret, pour l'aller et le retour. Pendant nombre d'années, nos produits et ceux de l'Argentine se sont faits concurrence sur le marché anglais. Nous avons pu tenir notre bout dans le passé, et nous croyons que nous pourrions encore le tenir dans l'avenir, sur le marché anglais, que les adversaires de la réciprocité représentent, avec instance, comme le meilleur marché pour les produits canadiens. Nous encourrons la dépense d'envoyer nos produits en Angleterre, et ils y font concurrence. Si l'Argentine tentait d'expédier ses produits au Canada, pour y faire concurrence à nos propres produits, leurs frais de transport seraient plus élevés qu'ils ne le sont pour la Grande-Bretagne. Nos frais d'expédition sur notre marché national seraient beaucoup moins élevés que ceux pour envoyer nos produits en Angleterre. Nous nous trouverions donc sous ces deux rapports, pour leur faire concurrence, dans une position beaucoup plus favorable, que pour leur faire concurrence en Grande-Bretagne, et il est absurde de supposer que, sous ces conditions, le producteur de l'Argentine pourrait lutter, avec quelque chance de succès, contre le producteur canadien, sur son propre marché.

On dit que le bétail vivant peut venir de l'Argentine au Canada. Il existe beaucoup de maladie parmi les animaux de ce premier pays, et pendant des années, on défendit à l'Argentine de débarquer du bétail vivant en Grande-Bretagne ou au Canada. Nos lois de quarantaine sont strictement appliquées. Elles le seront aussi strictement sous la réciprocité qu'elles le sont aujourd'hui, et actuellement il ne semble y avoir aucune perspective qu'aucune des nations privilégiées reçoive la permission de débarquer du bétail vivant en Canada, et pas plus à l'avenir que dans le passé.

A la conférence impériale, Sir Wilfrid Laurier conclut un arrangement pour l'abrogation des traités avec clause de la nation la plus favorisée. Aujourd'hui, le Canada est gêné dans ces arrangements commerciaux, et doit reconnaître ces vieux traités, qui furent passés,